

**PÔLE OPERATIONNEL
DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX**

**BORDEAUX – Aménagement des Quais Rive Gauche de la Garonne
Construction du bâtiment des jardiniers parc Sainte Croix**

MARCHE N° 09 118 U

AVENANT N° 1

entre

La Communauté Urbaine de BORDEAUX représentée par Vincent Feltesse, son Président, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° du Conseil de Communauté du et, faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX Cedex,

d'une part,

et

La société EPRM, SAS représentée par Jean Serge Lacaze, agissant au nom et pour le compte de cette société ayant le siège social 16 rue des genêts 334650 Saint Loubès,

d'autre part,

EXPOSE

La Communauté Urbaine de BORDEAUX a confié à l'entreprise, par marché n° 09118 U, notifié le 25 février 2009, le lot N°8 Plâtrerie-Peinture-Carrelage-Faïence pour la construction du bâtiment des jardiniers situé dans le parc Saint Michel Quai Sainte Croix à Bordeaux.

Les prestations s'inscrivent dans le cadre de l'opération d'aménagement des quais rive gauche de la Garonne entre le Pont Saint Jean et la Rue Lucien Faure.

Suite à la demande de la ville de Bordeaux de renforcer l'isolation des murs des parties chauffées du bâtiment, des adaptations techniques ont été apportées au projet de base pour augmenter l'isolation thermique le long du voile béton.

De plus, une modification technique de l'architecte a conduit à augmenter légèrement la surface revêtue en carrelage.

Ces travaux représentent une plus value de 2 975.00 € HT portant ainsi le marché à 32 333.20 € HT (soit + 10.13%)

Ci-après un tableau récapitulatif des travaux supplémentaires non compris dans le marché de base :

Désignation des travaux supplémentaires	Montant Hors Taxe des Plus Values
Sol carrelé en remplacement de la finition béton dans local technique	171.50 €
Doublage voile béton en laine de verre de 100mm	4 095.00 €
Doublage prévu au marché	- 1 291.50 €

TOTAL HT : 2 975.00 Euros

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

Le montant du marché est porté de 29 358.20 € HT à 32 33.20 € HT soit 10.13% d'augmentation.

ARTICLE 2

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

ARTICLE 3

Le présent avenant prendra effet après signature des parties.

Fait à en un exemplaire original

Le

Le Titulaire
(signature)

Pour la Communauté Urbaine de BORDEAUX
Monsieur le Président